

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine. la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien pour préserver le patrimoine français. En fédérant les énergies publiques et privées, la Fondation participe activement au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Votre don ira à un projet de qualité !

► La Mission Patrimoine

Ce projet a été sélectionné dans le cadre de la Mission Patrimoine portée par Stéphane Bern, dont l'objectif est de sauvegarder des éléments de patrimoine en péril sur toute la France.



► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Pays de la Loire
110, rue de Frémur
49000 Angers
02 41 39 48 98
paysdelaloire@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur



COMMUNE D'ASNIÈRES-SUR-VÈGRE

2 rue du Lavoir
72430 Asnières-sur-Vègre
02 43 95 30 07
mairie.asnieressurvegre@wanadoo.fr
www.asnieres-sur-vegre.fr

ASSOCIATION PATRIMOINE D'ASNIÈRES

1 rue du Lavoir
72430 Asnières-sur-Vègre
02 43 92 40 47
asnieres.patrimoine@orange.fr
www.asnierespatrimoine.fr

► Nos partenaires



FONDATION



DU PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la restauration des

Peintures murales de l'église Saint-Hilaire d'Asnières-sur-Vègre

en Sarthe



MISSION STÉPHANE BERN

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © APA - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez tous les projets sur www.missionbern.fr

► Restaurer des fresques peintes il y a 800 ans

◆ ◆ UNE ÉGLISE AUX DÉCORS EXCEPTIONNELS

L'église Saint-Hilaire est construite entre 950 et 1050 et est ensuite remaniée à plusieurs reprises. Redécouverts entre 1951 et 1958, les décors de l'église de l'église d'Asnières-sur-Vègre sont classés monuments historiques en 1979. Cet ensemble de peintures murales constitue un exemple exceptionnel de programmes iconographiques réalisés entre le milieu du XIIe et le XVe siècle.

◆ ◆ UN PATRIMOINE À SAUVEGARDER

L'état de conservation de ces décors peints et de l'église est préoccupant depuis les constats faits dans les années 1970. Des travaux de mise hors d'eau de l'édifice ont été réalisés entre 1984 et 1993 mais aujourd'hui les peintures murales présentent un ensemble d'altérations et de fragilités.

L'ensemble de ces dégradations nécessite des interventions de consolidation et d'harmonisation afin d'assurer la conservation de ces décors et faciliter leur lecture et leur compréhension. Des travaux complémentaires sur l'église sont également nécessaires : maçonnerie, pierre de taille, charpente, menuiserie, couverture... Ainsi, les premiers estimatifs réalisés s'élèvent à plus d'un million d'euros de travaux.

Cette collecte permettra à cette petite commune de 417 habitants de soutenir ces travaux très conséquents. C'est également l'occasion pour tout à chacun de participer à la sauvegarde d'un patrimoine artistique rare !

◆ ◆ UN SITE OUVERT AU PLUS GRAND NOMBRE

L'église est au cœur du projet de valorisation mené depuis 1986, par l'association Patrimoine, la Communauté de communes et la Mairie. L'église est toujours un lieu de culte mais c'est également un lieu culturel ouvert pour des visites, des expositions et des concerts.

Pour poursuivre cette démarche et inscrire le site dans la modernité, l'association développe actuellement une application pour smartphone. Elle devra permettre à chacun de faire son propre parcours et recevoir par l'application des éléments informatifs sur les peintures. Un nouvel outil pour valoriser et faire connaître ce patrimoine auprès du plus grand nombre !

Montant des travaux	1,5 millions d'euros
Objectif de collecte	240 000 euros
Début des travaux	Mai 2022



► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration des Peintures murales de l'église Saint-Hilaire d'Asnières-sur-Vègre

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/67615

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine

Peintures murales de l'église Saint-Hilaire d'Asnières-sur-Vègre

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 €

Autre montant _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75 % du don, dans la limite de 1 000 € par an et de 66 % au-delà.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60 % du don dans la limite de 20 000 € ou de 5 % du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre



Crédit photos © APA